

**ATTESTATION
PREVUE A L'ARTICLE L.225-115
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux dix personnes les mieux rémunérées de la société Sodexo au cours de l'exercice clos le 31 août 2010 ressort à la somme de **7 026 677 euros**.

Le 13 décembre 2010



Michel LANDEL
Directeur Général

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
(Norme C.N.C.C. n° 5-108)**

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 août 2010, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à **7 026 677 euros**, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Le 13 décembre 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Louis-Pierre SCHNEIDER

KPMG Audit
Département de KPMG SA



Isabelle ALLEN